

Département de la Loire
Arrondissement de Montbrison
Canton de Montbrison
Commune de Soleymieux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombres de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Abstention(s) : 1

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars les membres du conseil municipal de Soleymieux se sont réunis sous la présidence de Monsieur RONZIER Julien, Maire de la commune.

Présents : RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, FAURE Sophie, POYET Manon, SOUBEYRAND Daniel, MONTET Frédéric, QUATRESOUS Christian, BOUTTE Thérèse, DAMEZET Jérôme, DETHY Annie

Absent : POYET Mathieu

Secrétaire de séance : FAURE Sophie

**Approbation du compte administratif
2022**

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Annie DETHY, 1^{er} Adjoint au Maire.

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022.

Dressé par Julien RONZIER, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi ;

		EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	430 309,20	G	458 717,72
	Section d'investissement	B	239 341,50	H	328 277,07
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	428 891,33 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	12 146,67 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	681 797,37	= G+H+I+J	1 215 006,12
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	19 982,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	19 982,00	= K+L	0,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20230327-2023-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 04/04/2023

2°) Constate pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2022 de la commune, présenté par Madame DETHY Annie, 1^{er} Adjoint au Maire.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie certifiée conforme.

A Soleymieux, le 28/03/2023

FAURE Sophie
La secrétaire de séance



La 1^{ère} Adjointe,

Annie DETHY



Affichage fait le **17 AVR. 2023**numériquement